

Les agents forestiers dénoncent la dégradation de leurs conditions de travail et de l'état des forêts

Une branche qui ne veut pas mourir

Tempête, canicule, gestion du patrimoine : il y a du boulot. Un syndicat d'agents forestiers, (Snaf-Unsa, majoritaire) s'inquiète de l'avenir de l'Office national des forêts (ONF) et du patrimoine forestier. Il estime que les forêts, aujourd'hui en expansion, sont livrées à elles-mêmes et pointe la baisse de la surveillance et des actions de prévention.

L'ONF possède un statut particulier : établissement public à caractère industriel et commercial, il est chargé de remplir des missions de service public, mais aussi de gagner de l'argent. « Avec l'effondrement du cours du bois et la tempête de décembre 1999, l'équilibre financier a été bouleversé, explique Patrick Jeannot, du syndicat des agents forestiers. Il faudrait admettre que la gestion de nos forêts peut ne pas générer de revenus directs, mais avoir un



Sélection des arbres pour la coupe, en 2000, dans la forêt de Loche (Indre-et-Loire).

B. HANNA / FREA

coût. » Conséquence, selon les syndicats, l'ONF est contrainte de se concentrer sur les missions les plus rentables (commercialisation du bois, par exemple), « au détriment des actions de surveillance élémentaire ». Dans le même temps, les agents forestiers dénoncent

une baisse de leurs effectifs depuis trois ans et craignent encore des coupes sombres. Autre point de litige, les finances. Selon les syndicats, « les sommes affectées à la gestion durable des forêts ont été amputées et l'Etat se désengage ». Les forêts françaises ont égale-

ment souffert de la canicule de cet été, les plantations les plus récentes ont été décimées. Les spécialistes prédisent de probables répercussions dans les mois à venir. Entre le déficit en eau et la multiplication d'insectes xylophages, les racines du mal sont nombreuses.

les chiffres

12,5 millions d'hectares de forêt publique gérés par l'ONF (4,5 en métropole, 8 dans les DOM-TOM).

1 500 hectares à gérer en moyenne pour un agent, en métropole.

3 000 agents forestiers en métropole.

26 employés pour les 4,5 millions d'hectares de forêt en Guyane.

500 000 hectares ravagés par la tempête de 1999.

1,5 % de la forêt métropolitaine fait l'objet de mesures de protection.

La chasse et la pêche se rapprochent de la forêt

L'Office national des forêts a été créé en 1964 sur les cendres de l'administration des Eaux et Forêts. Son rôle est de gérer les forêts publiques (domaniales et communales) pour le compte de l'Etat et des collectivités. Des missions normalement complémentaires de l'Office national de la chasse et de celui de la pêche. « Mais bon, on se marche parfois sur les pieds,

on se retrouve aux mêmes endroits pour faire parfois les mêmes tâches », se désole un agent forestier. Depuis quelque temps, circule donc l'idée d'un rapprochement entre ces différents offices. « Il y a nécessité de coordonner l'ensemble des acteurs, explique-t-on à l'ONF. Mais c'est le travail des hommes politiques de réfléchir à un rapprochement plus poussé. »

missions

Production
Exploitation des forêts publiques, domaniales et communales, vente de bois, maîtrise d'œuvre et conduite de travaux, etc.

Protection
Plantations, surveillances diverses, élagages, éclaircies, lutte contre le braconnage et la pollution, gestion des populations animales, prévention des risques naturels, prévention des incendies de forêt, etc.

Information
Aménagements et actions de sensibilisation à l'environnement pour le grand public, etc.

« La filière est toujours en convalescence »

Pierre-Olivier Drege, directeur de l'ONF, revient sur les conséquences de la tempête et dresse les perspectives pour 2004. « En 1999, en quelques minutes, trois années de production ont été mises par terre. Aujourd'hui, la filière est toujours en convalescence, mais nous commençons à retrouver des niveaux normaux. Pour 2004, sur le plan de la production de bois, nous pensons que la demande va repartir avec le retour de la croissance. Il ne faut pas oublier que, contrairement aux idées reçues, la forêt française est en expansion. Le contrat passé avec l'Etat pour la période 2001-2006 a été globalement confirmé. L'année

prochaine, nous devons atteindre nos objectifs en matière de production, de commercialisation de services aux collectivités, d'actions environnementales et sociales. De son côté, l'Etat remplira ses engagements envers l'ONF. Il l'a fait en 2003 et j'ai reçu l'assurance qu'il le fera en 2004. »



Tempête de 1999, dans les Vosges.

V. KESSLERT/SIPA

feu Cet été, 60 000 hectares de forêt ont été détruits par les incendies. Des agents forestiers craignent une situation pire en 2004. « Nous allons tirer les leçons de cet été et poursuivre les actions de prévention et de débroussaillage », analyse-t-on à l'ONF. Problème, selon les syndicats, les moyens alloués à la prévention ont été revus à la baisse.